

COMMUNE DE BALLOTS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 07 juin 2018

Convocation en date du 1^{er} juin 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

L'an deux mil dix-huit, le sept juin, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL Franco, Maire.

Etaient présents : M. QUARGNUL Franco - M. HOUDIN Raymond - M. CHAUVIN Maxime - Mme ORY Nathalie - Mme RIVIERE Marguerite - M. JEGU Christel - Mme POTTIER Maryline - Mme GAUTUN Barbara - M. FERRON Jean-Yves - M. RIOTTOT Fabrice - Mme GAUDIN Manuella - Mme MAILLERIE Liliane - Mme PAILLARD Christine

Absents excusés : Mme DALIFARD Alexia (qui donne pouvoir à Mme ORY Nathalie)

Absents non excusés : Mme CHEVALIER Catherine

Secrétaire de séance : Mme GAUDIN Manuella

Objet 2018 - 044 - Demande de subvention au titre des activités pédagogiques - Ecole Lefizellier

M. CHAUVIN Maxime présente la demande transmise par l'école LEFIZELLIER.

Le conseil municipal,

VU la demande de subvention faite par l'école Lefizellier pour deux projets de sorties (déplacement à Château-Gontier et sortie au Château de Sainte Suzanne)

Considérant que le coût de ces projet sont de

- 468 € pour le déplacement à Château Gontier (260 € de frais de transport + 208 € pour les entrées)
- 554 € pour la sortie à Saint Suzanne (330 € de frais de transport + 224 € pour les entrées)

DECIDE de verser dans le cadre de la participation pédagogique, après vote, la somme de 1022 € représentant la totalité de ces sorties

Objet 2018 - 045 - Modification des statuts de Territoire d'énergie Mayenne (TE53) ex SDEGM

Monsieur le maire expose que le contexte législatif et réglementaire en constante évolution dans le domaine des distributions publiques d'énergie comme dans celui de l'organisation territoriale et de la transition énergétique pour la croissance verte, nécessite la révision des statuts de TE53 dont notre commune est adhérente.

Lors de son assemblée du 3 avril 2018, le comité syndical de TE53 a approuvé la modification de ses statuts.

Conformément aux dispositions visées à l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de TE53 a notifié la modification des statuts du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents, qui disposent d'un délai de trois mois à la date de notification, pour délibérer.

Monsieur le maire procède à la lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical de TE53.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

ADOpte la modification des statuts de Territoire Energie Mayenne (TE53).

Objet 2018 - 046 - Devis Mayenne Ingénierie pour assistance maîtrise d'ouvrage

M. le maire présente aux élus un devis de Mayenne Ingénierie pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude d'aménagement de la RD 25, en agglomération, entre le carrefour RD 25 / RD 153 et l'accès à la zone artisanale de la route de Craon.

Le montant de ce devis est de 1 440 € HT - 1 728 € TTC.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,

Considérant l'importance des travaux,

EMETTENT un avis favorable et autorisent le maire à signer ce devis.

Objet 2018 - 047 - Rencontre des communes aux noms burlesques - Edition 2018

Le conseil municipal,

VU le rassemblement des communes aux noms burlesques qui aura lieu cette année à Montéton les 7 et 8 juillet,

VU que l'association C'Ballots représente et promeut la commune lors de ces rassemblements,

ACCEPTTE de prendre en charge la location d'un véhicule permettant à l'association d'emmener du matériel ainsi que des articles promotionnels du sud-ouest de la Mayenne,

PRECISE que cette décision sera étudiée chaque année selon les besoins de transport.
